

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2022_021

Anniversaire 40 ans de crue de 1982 - Partenariat Ville de Millau - Association des riverains du Tarn et de la Dourbie - Radio Larzac

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre PANTANELLA par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 20 septembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition S2.2 favoriser la culture du risque et assurer une cohérence dans les documents de gestion de crise du SAGE Tarn-amont ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son action B2-3. « Sensibiliser sur les risques d'inondations » ;

Vu le PAPI d'intention 2019-2021 et plus particulièrement son axe 1 « l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » et l'action 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation » ;

Le président rappelle qu'une dernière action du PAPI d'intention est en cours avec la mise en place d'un événement souvenir autour de la crue centennale du 8 novembre 1982 à Millau.

Pour l'anniversaire des 40 ans, un partenariat a été trouvé avec la Ville de Millau, l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie et la radio locale Radio Larzac (sous convention en PJ).

Ainsi, une collecte de témoignages a été lancée cet été et une captation sonore ou vidéo prévue avec passage sur Radio Larzac, ainsi qu'une collecte photographies pour la réalisation d'une exposition temporaire sur les quais Sully Chaliès à Millau (à partir de mi-octobre).

Le mardi 8 novembre 2022 sera consacré à :

- une après-midi avec les collégiens et/ou lycéens où il a été proposé une sortie « repères de crue » et une pièce de théâtre réalisé dans le cadre de la Mission interrégionale Inondation arc méditerranéen rattaché direction de la DREAL de zone de défense (DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur).
- une soirée grand public avec témoignages et interventions : Association, Ville (présentation du PCS), Syndicat (maison résiliente, bons gestes, campagne de diagnostics, aides financières dans le cadre du PAPI complet), SDIS 12 (les bons gestes en situation de crise dans l'eau).

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Valide l'organisation de cette journée anniversaire,

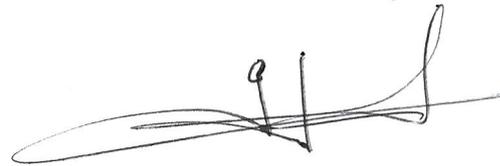
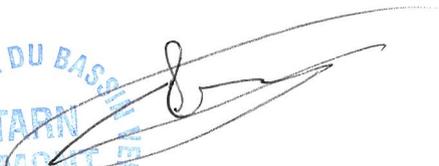
Précise que les dépenses ont été prévues au budget prévisionnel 2022 et font l'objet de subventions dans le cadre des financements du PAPI d'intention,

Autorise le Président à lancer toutes démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération, dont la convention de partenariat avec Radio Larzac ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30/09/2022
et publié ou notifié
le 03/10/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Convention de partenariat

Entre

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Sainte-Énimie - 48210 Gorges-du-Tarn-Causse
04 66 48 47 95
contact@tarn-amont.fr

Et

Radio Larzac
8 Rue de la Capelle
12100 Millau
05 65 58 73 39
radiolarzac@gmail.com
Représentée par sa coordinatrice, Sofia Pavanini

Article 1: Objet

Dans le cadre de l'exposition sur les 40 ans de la crue du Tarn de 1982, le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Amont et Radio Larzac s'associent pour réaliser des projets en commun à l'occasion de l'exposition.

Article 2 – Nature et responsabilité

Le présent accord ne pourra en aucun cas être considéré comme une société de fait entre les parties, la responsabilité de chacune de celles-ci étant limitée aux seuls engagements pris dans la présente convention.

Article 3 – Termes de la convention

Pour Radio Larzac :

L'association Radio Larzac s'engage à :

